

JOE'S INVESTIGATION

APRES ENQUETE ETABLIRA LES RESPONSABILITES ET DRESSERA PROCES-VERBAL

25 ANS D'EXPERIENCE

BRITISH DETECTIVE ASSOCIATION

L'AUSTRALIE ET LE NOUVEAU PRIX AMERICAIN DE L'ARGENT

Melbourne, (S.P.). — La décision du Gouvernement américain de hausser le prix de l'argent, réduira de beaucoup les bénéfices du Gouvernement australien de l'Hôtel de la monnaie Fédérale, et augmentera les revenus des taxes sur les bénéfices sur les mines.

Le prix de l'argent en Australie a été augmenté de 2/7 d. à 4/7 d. Un shelling contient maintenant une valeur de 93 d. d'argent comparé à 52 d. précédemment.

Les bénéfices prévus de l'Hôtel des Monnaies, soit £ 742.000 pour cette année, ne peuvent plus être atteints. Les mines australiennes produisent 14 millions d'onces par an et le prix augmenté ajoutera une valeur de £ 1.350.000 à la production minière.

BAISSE DE LA PRODUCTION DE RAYONNE AU JAPON

Tokio, (S.P.). — Le manque de sel au Japon affecte sérieusement la production de rayonne.

Le sel est la matière de base pour la soude caustique qui est essentielle à la production des fibres artificielles, et sa rareté a forcé déjà 4 sur 7 fabriques de rayonne et 7 sur 14 productrices de fibres de suspendre leur travail.

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

CHIRURGIEN-DENTISTE Egyptien, installé en France et désireux de se réinstaller en Egypte, désire échanger son cabinet dentaire avec succursale, installations complètes à l'état de neuf (Unit & Radio-Ritter) dans station balnéaire de Normandie à 150 Kms. de Paris, affaire sérieuse, chiffre important, contre bon cabinet intéressant, équipement moderne, bien situé, soit au Caire, soit à Alexandrie, tenu par confrère FRANÇAIS, diplômé d'ETAT d'une Faculté Française de la Métropole et pouvant exercer en France, désireux de rentrer dans son pays.

Ecrire à : Mr. GERARD SAAB B.P. 647 à Alexandrie, qui transmettra. No. 274. (2-1)

VENTE AUX ENCHERES

Antoine GANADIOS Expert Commissaire Preiseur vendra aux enchères Samedi 20 à 4 h. p.m. Dimanche 21 à 10 h. 30 a.m. DIVERS MOBILIERS appartenant à Mr. C.F. sise 15 Boulevard Saad Pacha Zagloul.

Visite: Vendredi 19 à partir de Midl. Salle à Manger. — Fauteuils cuir. — Bureau Ministre. — 14 Machines à écrire Remington et Monarch. — Porcelaine. — Argenteries et Verreries. Machine à Coudre. — Bibelots. — Lits Simmons. — Lustres. — Armoires. — Baignoire. — Chauffe Bain Vésivius. — Grand lot de Lingerie.

Le Commissaire-Preiseur Antoine GANADIOS, Expert près les Tribunaux Mixtes. 32, Rue Fouad 1er.

Physionomie des marchés

La logique voulait qu'un arrêt s'effectuât pour permettre au marché de consolider les gains acquis.

C'est Abael Rahman Azzam bey qui est venu donner un argument baissier, en déclarant que les crédits en sterling sont assurés et qu'en échange les pays arabes obtiendraient des marchandises.

Clôture calme et soutenue.

VALEURS

New-York, 16 (S.P.). — Les achats furent peu importants et les prix furent généralement mélangés. Wall Street était plus prudent bien qu'encore haussier.

La psychologie de l'inflation fournit de nouveau le principal soutien à la filière.

Le marché se reprit sur une demande tardive pour les aciéries, les liqueurs et les spécialités, après avoir fléchi modérément au début avec des prix qui se raffermirent de 3 points et réduisant les pertes initiales à un point.

La gravité de la situation ouvrière continue à renforcer les symptômes d'inflation.

Clôture plus soutenue.

Londres, 17 (S.P.). — Marché de nouveau calme mais plus ferme sur les espoirs de réductions fiscales.

Les Fonds d'Etat furent l'objet de placements mais les Chemins de Fer avaient tendance à faiblir en l'absence d'intérêt.

Les Industrielles haussèrent en général de fractions mais les Brasseries reculèrent sur des prises de bénéfices.

Les Emprunts étrangers furent généralement calmes, et il n'y eut qu'un petit intérêt pour les Chemins de Fer sud-américains.

Les Internationales furent enclines à faiblir en sympathie avec New-York.

Les Mines d'Or furent moins actives et parfois irrégulières.

COTON

New-York, 17 (S.P.). — Les contrats ouvrirent soutenus avec 5 p. de baisse et 2 p. de hausse.

Ignorant le rapport météorologique favorable, le marché accrut ses gains de l'ouverture sur des couvertures d'Octobre disponible qui atteignit 22 1/2. Il y eut des achats du commerce, la consommation étant de 70.000 balles au-dessus du chiffre prévu.

Le marché haussa fortement par suite des idées d'inflation, les perspectives d'exportation, etc.

Les réalisations furent rapidement absorbées et le marché clôtura 25 et 30 p. de hausse.

Washington, 17 (S.P.). — Rapport hebdomadaire météorologique : il indique que les conditions furent généralement favorables pour la maturité et la cueillette du coton durant la semaine passée. Cela est dû au temps ensoleillé, sauf au Texas. Cependant les balles s'ouvrent lentement dans la plus grande partie septentrionale et occidentale à la suite du froid.

OR ET ARGENT

Bombay, 17 (Service Privé). — Les prix haussèrent sur des couvertures de baissiers à la suite de nouvelles de l'introduction d'une loi au Sénat proposant d'augmenter l'argent local à 129 cents.

Londres, 17 (S.P.). — Le marché fut calme.

REPRISE DES AGAPES ROTARIENNES

"AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ"

Discours de S.E. MOHAMED A. CHEHAYEB BEY
Président du "Rotary Club"

Le ROTARY CLUB D'ALEXANDRIE a repris ses travaux, hier et comme à l'ordinaire ce déjeuner a eu lieu à l'Hôtel Windsor.

S.E. MOHAMED A. CHEHAYEB BEY, Président du Club pour la nouvelle année rotarienne, a prononcé, à l'occasion de son entrée en charge, un discours d'une haute inspiration que nous reproduisons ci-après:



Chers camarades Rotariens,

A l'occasion de mon entrée en charge, je désire adresser en votre nom à tous l'expression de notre reconnaissance au Past Président Scott dont le zèle rotarien, l'activité et la haute conscience des obligations de sa charge ont marqué d'un caractère si réconfortant l'année rotarienne qui vient de s'écouler. Cet hommage que nous rendons aux qualités de notre Past-Président a reçu d'ailleurs une éclatante confirmation de la part du district tout entier qui l'a appelé à la charge de Gouverneur.

D'avoir eu mon cher Douglas Scott comme prédécesseur me rend certes la tâche de président plus difficile et je n'éprouve de réconfort que dans l'espoir de trouver auprès des membres du comité, dont je n'excepte pas le Past-Président Scott lui-même des guides et des conseillers. Je regrette que l'absence du gouverneur Scott me prive du plaisir de lui remettre aujourd'hui même l'insigne des Past Présidents conformément à notre vieille et bonne tradition; j'espère avoir l'occasion de le faire dès son retour parmi nous.

Notre Club constitue, mes chers camarades, un maillon de ce vaste réseau de sympathies, d'amitiés, de bonnes volontés qui s'entrevoient à travers le monde et dont les fils interrompus se renouent bientôt j'espère avec des pays qui s'étaient dérobés à cette vaste confraternité. Serrons donc nos rangs dans cet esprit de solidarité et d'entente qui a toujours caractérisé notre Club, soyons signes des amis que nous comptons à travers le monde, ne permettons pas que s'interrompent ici ce courant généreux qui parcourt les moindres fibres du grand réseau rotarien et que cette année qui commence marque dans la vie de notre Club une étape nouvelle au cours de laquelle prévaudra un zèle renouvelé et éclairé par la conscience que nous avons tous de la gravité des circonstances.

Je lève mon verre au succès de notre année rotarienne.

tâche primordiale au sein de la Société. Comme groupement et individuellement les rotariens n'ont cessé de se préparer à remplir le rôle qui leur incombe et cette guerre meurtrière leur a donné l'occasion de méditer sur les graves responsabilités dont ils auront à prendre leur part. La paix rétablie restituera à leur activité son cadre naturel.

Dans la reconstruction de ce nouveau monde, mes chers camarades, la place des hommes de bonne volonté est fixée d'avance, elle est au premier rang. La cité future a certes besoin de techniciens, d'économistes, de financiers, de savants, d'organiseurs, mais elle a besoin avant tout d'une âme, et sans ce principe de vie intérieure, les plus belles réalisations des techniciens et des hommes de science seront de nouveau balayées et dispersées.

Mais parler du rôle dévolu au cœur et à l'esprit dans le monde de demain c'est tout naturellement assigner à notre mouvement rotarien sa

Mes chers camarades,

Au cours de la période d'inter-régne qui s'est écoulé entre la clôture de vos réunions officielles et mon entrée effective en charge le monde a enregistré l'événement attendu depuis 6 ans, la proclamation de la fin de la guerre. Je suis heureux et secrètement flatté de constater que le début de ma présidence coïncide avec celui d'une ère nouvelle pour l'humanité. Assurément les auspices sous lesquels s'ouvre cette nouvelle période du monde (qu'on se plait à appeler l'âge atomique) ne sont guère brillants s'il faut en juger par les difficultés sans nombre qui ont surgi soudainement sur tous les points du globe dès la fin des hostilités et par les misères et les souffrances que la guerre a laissées en triste héritage aux survivants de la catastrophe. Mais quelles que soient les peines et les déceptions préservées aux hommes au cours des années à venir, il leur reste cependant la con-

BANQUE MISR, S.A.E.
Siège Social: Le Caire. — R.C. No. 2 Le Caire.

Bilan arrêté au 30 Septembre 1945

ACTIF

CAISSE BANQUES ET CORRESPONDANTS	30 JUIN L.E. 20.514.804	30 SEPT. L.E. 24.031.526
PORTEFEUILLE TITRES — comprenant les Parts de Fondateurs achetées par la Banque au Gouvernement	12.257.934	12.262.288
EFFETS ESCOMPTES	830.895	827.658
AVANCES SUR TITRES	317.425	341.600
AVANCES SUR MARCHANDISES	5.007.135	5.041.418
AVANCES SUR EFFETS	15.520	22.648
CREDITS DOCUMENTAIRES	302.723	308.476
AVANCES SUR AUTRES GARANTIES	1.608.614	1.800.533
PRETS INDUSTRIELS ET AGRICOLES	147.568	143.625
PROPRIETES EXPROPRIEES OU ACQUISES — en date de paiement — sous liquidation	211.586	212.179
COMPTES DIVERS DEBITEURS	493.767	505.188
IMMEUBLES ET MOBILIER (après amortissements)	198.724	199.724
	41.906.695	45.695.863

PASSIF

CAPITAL SOUSCRIT : 250.000 Actions de L.E. 4 entièrement versées	L.E. 1.000.000	L.E. 1.000.000
1000 Parts de Fondateurs créées en faveur du Gouvernement Egyptien par la Loi No. 40 relative à la Consolidation de la Banque		
RESERVE STATUTAIRE	105.647	195.647
RESERVE SPECIALE	1.214.985	1.214.985
DEPOTS FIXES	2.097.192	2.220.155
COMPTES COURANTS DU GOUVERNEMENT EGYP TIEN	1.702.745	1.775.799
COMPTES COURANTS DES DEPOSITANTS DIVERS	29.595.530	32.741.091
CAISSE D'EPARGNE	3.285.742	3.553.396
COMPTES DIVERS CREDITEURS	2.246.604	2.552.111
BANQUES ET CORRESPONDANTS	568.250	442.679
	41.906.695	45.695.863

NEGOCIATIONS ENTRE LA DE BEERS ET TANGANYIKA

Londres, 17 (R). — Le correspondant du « Financial Times » à Kimberley apprend que les négociations récemment entamées entre la De Beers et le gouvernement du Tanganyika continuent de façon satisfaisante.

Le correspondant ajoute que lorsqu'un accord sera atteint, la compagnie commencera ses prospections de diamants dans le territoire du Tanganyika.

PRINCE LINE
Hope Shortly to Resume Services from and to the United Kingdom, Egypt and Levant Ports

For particulars apply to: FURNESS (Egypt) Ltd. 33, Nebi Daniel Street, Alexandria. Tel.: 22905

UN DOLLAR SPECIAL
Washington, 17 (AFP) — Les Etats-Unis ont créé un dollar spécial de crédit à l'exportation, différant quelque peu du mark allemand, contre lequel M. Cordeau Hull s'était si violemment élevé avant la guerre. Les marchandises qui seraient achetées aux Etats-Unis grâce à ces crédits devraient être transportées sur des navires américains.

UN EMPRUNT AMERICAIN A LA HOLLANDE
New-York, 18 (R) — On a annoncé aujourd'hui la signature d'un accord entre le gouvernement hollandais et la «United States Export Import Bank», prévoyant un prêt de 50.000.000 de dollars à la Hollande. Ce montant sera employé pour payer les marchandises commandées pour compte de la Hollande en vertu du prêt et bail. L'emprunt portera intérêt au taux de 2 3/8% annuellement.

LA JOURNÉE

— Le général de Gaulle passe en revue l'œuvre accomplie par le gouvernement et demande aux Français de répondre «oui» aux deux questions posées dimanche.

— Le général Eisenhower dit aux Allemands qu'on les aidera mais que le nazisme doit être détruit.

— Le procès des chefs nazis s'ouvre aujourd'hui à Berlin.

— Le président Carmona refuse d'accéder à la demande de l'opposition pour des élections libres.

— Le régent de Grèce, l'Archevêque Damaskinos, a décidé de former le nouveau Gouvernement grec.

— M. Noel Baker déclare aux Communes qu'il est complètement faux de dire que le gouvernement britannique souhaite la restauration de la monarchie en Grèce.

— Le gouvernement ne souhaite que des élections libres et il en acceptera le résultat quel qu'il soit.

— M. Attlee déclare que les troupes britanniques seront retirées le plus vite possible des territoires coloniaux non-britanniques mais qu'elles sont moralement tenues de soutenir les Hollandais à Java.

— M. Gromyko fait un séjour de 24 heures à Washington où il a été reçu par M. Truman, mais on dément qu'il ait apporté une lettre du maréchal Staline.

— Les troupes soviétiques ont commencé à évacuer la Mandchourie.

— Le procès de John Amery a été remis à Novembre.

— De nouveaux renforts britanniques sont arrivés en Palestine.

— M. Van Acker déclare au Sénat belge qu'il est inexécutable qu'il ait refusé d'entendre les explications du roi Léopold.

— On annonce que le colonel Peron a été libéré et que ses partisans se livrent à de bruyantes manifestations.

— Les débardeurs anglais décident de continuer la grève.

— M. Jinnah, président de la Ligue Musulmane des Indes déclare que les Juifs veulent conquérir Jérusalem et qu'ils ne pourront le faire que lorsque tous les Musulmans se seront faits tuer.

CHANGES - Le taux sterling - dollar, à 3 mois est de: 4.00 1/2

SOUS-PRESSE

SITUATION CONFUSE EN ARGENTINE
Buenos Aires, 18 (R.). — Le Président Edelmiro Farrell, prenant la parole en présence d'une foule énorme rassemblée devant le palais du gouvernement a annoncé que le Cabinet avait démissionné et il a souligné que le gouvernement ne serait pas transféré sous le contrôle de la Cour Suprême.

Il a également annoncé que le Lieut.-Colonel Domingo Mercante, le collaborateur principal du colonel Peron, avait été nommé ministre du travail et du bien-être social.

Le président Farrell a ajouté: « Le gouvernement a besoin de tranquillité. Je vous demande, en conséquence, d'être calmes et de vaquer à vos occupations et de respecter les droits des autres, afin que vous soyez dignes de la victoire de l'humble classe ouvrière à laquelle vous appartenez ».

(Lire la suite en 4ème page.)

Un avis important de la Compagnie des Eaux

AVIS

L'ALEXANDRIA WATER COMPANY LIMITED, porte à la connaissance du public qu'elle regrette infiniment de n'avoir pu, durant ces derniers jours, lui fournir les quantités d'eau dont il a besoin à toutes les heures du jour. Elle espère pouvoir remédier bientôt à cette situation, mais elle ne pourra le faire avant de recevoir avis que les quantités d'Alun à sa disposition en Angleterre sont embarquées.

L'ALEXANDRIA WATER COMPANY LIMITED, se préoccupe avant tout de ne mettre en distribution qu'une eau parfaitement saine et d'éviter une privation d'eau totale à la Ville le même jour pour cause de force majeure.

Elle avise, en conséquence, le public qu'il peut compter d'une manière absolue sur la qualité de l'eau distribuée actuellement. Les analyses de l'eau filtrée effectuées par les laboratoires de la Compagnie et de la Municipalité révèlent à l'heure actuelle le même haut degré de pureté bactériologique de l'eau atteint dans le passé.

Cependant, pour arriver à ce résultat, la Compagnie est obligée de diminuer la quantité d'eau en distribution jusqu'à la fin de la grève des dockers en Angleterre. Néanmoins, la Compagnie a pris les dispositions nécessaires pour satisfaire les demandes du public durant les heures suivantes:

De 6 heures 30 a.m. à 8 heures 30 a.m. et de 4 heures p.m. à 5 heures 30 p.m.

A leur tour les consommateurs ont le devoir impérieux dans les circonstances actuelles de veiller scrupuleusement au maintien, en parfait état des robinets et siphons de leur appartement.

Le gaspillage de l'eau par les consommateurs constitue la cause principale de la pénurie d'eau dont souffre la Ville, gaspillage qui, dans l'état actuel, est intolérable.

Le public est également prié de diminuer le plus possible l'arrosage des jardins, le lavage des voitures et autres véhicules.

Alexandrie, le 17 Octobre 1945

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Charles V. Sidi et Co. a transféré ses Bureaux au No. 117 de la Rue Mosquée Attarine, Alexandrie.

BRANDY - RHUM - VERMOUTH - ZIBIB - OUZO - CHERRY, BRANDY - KUMMEL

BOLANACHI

Distributeurs exclusifs pour l'Egypte: C. SENDER & Co.

reg. Comm. No. 25406

BANQUE DE COMMERCE

N. TEPEGHIOSI & Co.

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FONDEE EN 1920

Capital entièrement versé L.E. 300.000
Réserves L.E. 100.000

SIÈGE SOCIAL: AU CAIRE: 147, r. Mohamed bey Farid. (R. C. C. 4993)

SUCCURSALE: A ALEXANDRIE: 17, r. Talat Harb Pacha. (R. C. A. 16508).

TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

BROSSES EN ACIER EN TOUS GENRES

BALAIS, PLUMEAUX ARTICLES DE NETTOYAGE

Manufacture de Plumeaux et Brosserie
ANGLOUPAS FRERES
4 - 8 r. Gameh el Cheikh
Tél. 29654 - Alexandrie

BANQUE D'ATHÈNES

Adr. Tél.: BANKATEN
Capital Entièrement Versé: Drs. 100.800.000
Réserves: Drs. 75.200.000
Siège Social à ATHÈNES
Agences en Egypte: LE CAIRE, ALEXANDRIE, PORT-SAÏD.

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.
ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99.)
Capital: Lstg. 800.000
Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à coudre
BUREAU à KARMOUS: Téléphone 21399.
AGENCE au Caire 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) - Téléphone 51884 - R.C. Caire 984.

(Suite de notre numéro du 17 Octobre 1945)

358

portant paiement d'une allocation de vie chère aux travailleurs des établissements industriels et commerciaux (J.O. No 221 du 9 Déc. 1942)

Vu la Proclamation No. 239 relative aux Commissions de Conciliation du Travail;

Considérant que, par suite de la hausse des prix des objets de première nécessité, le coût de la vie s'est élevé au point qu'il devient nécessaire de permettre au travailleur de faire face à cette situation en lui assurant les ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de la vie dans les limites possibles;

Art. 1er. - Dans les établissements industriels et commerciaux, les employeurs sont tenus de verser aux travailleurs des dits établissements une allocation de vie chère, en plus de leurs traitements ou salaires, non inférieure à l'allocation que le Gouvernement paye à ses fonctionnaires et ouvriers suivant les taux indiqués dans le tableau ci-annexé.

Aux fins de l'application de la présente Proclamation: L'expression «établissements industriels et commerciaux» comprend tout établissement faisant des opérations industrielles et commerciales de toutes sortes et notamment les établissements visés à l'article 1er de la Loi No. 64 de 1936 sur les accidents du travail.

Le terme «travailleur» comprend toute personne qui, moyennant salaire, fournit un travail manuel ou intellectuel pour le compte d'une autre personne et sous son autorité ou son contrôle.

Art. 2. - Sera pris comme base pour la fixation de l'allocation le salaire que reçoit le travailleur au moment de la promulgation de la présente Proclamation. Sera comprise dans le dit salaire toute augmentation ordinaire que le travailleur aura reçue mais n'y seront pas comprises celles qu'il aura reçues à titre d'allocation de vie-chère.

Art. 3. - Les travailleurs engagés après le 30 Juin 1941 et dont les salaires auront été fixés en tenant compte de l'état de cherté de vie, auront droit à la moitié des taux de l'allocation de vie chère prescrits par la présente Proclamation à condition que le salaire et l'allocation ne soient pas moindres à ceux octroyés aux travailleurs similaires remplissant le même travail.

Art. 4. - Les employeurs occupant habituellement 50 travailleurs ou moins ainsi que ceux dont les établissements ont été créés après le 1er Janvier 1940, pourront présenter au Département du Travail leur plainte de ce qu'ils ne peuvent pas payer le taux de l'allocation de vie chère sur la base établie par la présente Proclamation.

Le Ministre des Affaires Sociales déférera à la Commission de Conciliation du Travail les plaintes à lui soumises s'il appert que la situation financière des établissements visés à l'alinéa précédent ne leur permet pas de payer l'allocation.

La Commission de Conciliation pourra décider l'exonération de l'employeur du paiement de l'allocation, en tout ou en partie.

Art. 5. - Le salaire du travailleur qui a atteint l'âge de 18 ans ne pourra pas être inférieur à P.T. 7 1/2 par jour, y compris l'allocation de vie chère.

Si l'âge du travailleur est inférieur à 18 ans, son salaire journalier pourra être diminué à raison de P.T. 1/2 pour chaque année en moins, à condition que son salaire journalier ne soit pas inférieur, dans tous les cas, à P.T. 5.

Art. 6. - Les dispositions de la présente Proclamation sont applicables aux salaires et traitements dus à partir du 1er Décembre 1942.

Art. 7. - Les infractions aux dispositions de la présente Proclamation seront constatées par les inspecteurs du Département du Travail ainsi que par les fonctionnaires qui seront délégués à cet effet par le Ministre des Affaires Sociales. Ils auront, dans l'exercice de ces fonctions, la qualité d'officiers de police judiciaire. Ils auront également, dans le contrôle de l'exécution de la présente Proclamation, le droit d'examiner les registres et livres comptables et de véri-

PROCLAMATIONS EN VIGUEUR:

RELATIVES A L'ALLOCATION DE VIE CHÈRE. - AU REPAS A FOURNIR A CERTAINS EMPLOYÉS ET OUVRIERS

fier l'exactitude des indications qui s'y trouvent portées.

Art. 8. - Toute infraction aux dispositions de la présente Proclamation et des arrêtés d'application y afférents sera punie d'une amende non inférieure à L.E. 5 et ne dépassant pas L.E. 50.

En outre, le Tribunal condamnera d'office le contrevenant à verser aux titulaires la différence non payée du salaire ou de l'allocation.

Il appartiendra au Ministre des Affaires Sociales de prendre tous arrêtés nécessaires à son exécution.

Tableau des taux de l'allocation de vie chère

1.) Catégorie des pères de trois enfants et au-dessus: Travailleurs recevant un salaire mensuel de: L.E. 3 et au-dessous: 50 0/0, Plus de L.E. 3 à L.E. 10: 40 0/0, Plus de L.E. 10 à L.E. 20: 30 0/0, avec un maximum de L.E. 5 par mois. Plus de L.E. 20 à L.E. 30: 20 0/0, avec un maximum de L.E. 5 par mois. Plus de L.E. 30 à L.E. 40: 15 0/0 avec un maximum de L.E. 5 par mois. Plus de L.E. 40: 10 0/0 avec un maximum de L.E. 10 par mois.

2.) Catégorie des pères d'un enfant ou deux. Travailleurs recevant un salaire mensuel de: L.E. 3 et au-dessous: 40 0/0, avec un minimum de P.T. 60 par mois et 25 m/m par jour aux journaliers. Plus de L.E. 3 à L.E. 10: 30 0/0, Plus de L.E. 10 à L.E. 20: 20 0/0, Plus de L.E. 20 à L.E. 30: 15 0/0, avec un maximum de L.E. 4 par mois. Plus de L.E. 30: 10 0/0, avec un maximum de L.E. 10 par mois.

3.) Catégorie des célibataires et des mariés n'ayant pas d'enfants: Travailleurs recevant un salaire mensuel de: L.E. 3 et au-dessous: 30 0/0, avec un minimum de P.T. 60 par mois et 25 m/m par jour aux journaliers. Plus de L.E. 3 à L.E. 10: 20 0/0, Plus de L.E. 10 à L.E. 20: 15 0/0, Plus de L.E. 20: 10 0/0, avec un maximum de L.E. 10 par mois.

Le total du traitement ou salaire et de l'allocation que recevra le travailleur ne devra pas être inférieur au total reçu par un autre travailleur de la même catégorie ayant un salaire ou un traitement inférieur.

« Voir Proclamation No 548 »

fixant un minimum pour les salaires des ouvriers agricoles (J.O. No 23 du 28 Février 1944)

Art. 1er. - Le salaire de l'ouvrier agricole qui a atteint l'âge de 18 ans ne pourra être inférieur à P.T. 10 par jour dans les Moudirihs de Kéna et d'Assouan.

Si l'ouvrier n'a pas 18 ans d'âge, son salaire journalier pourra être diminué à raison de P.T. 1/2 pour chaque année ou fraction d'année en moins, sans qu'il ne soit en aucun cas inférieur à P.T. 5.

Art. 2. - Aux fins d'application de la présente Proclamation, est réputée ouvrière agricole toute personne employée dans des travaux agricoles moyennant un salaire journalier, pour compte d'une autre personne, sous son autorité ou son contrôle.

Art. 3. - Sera nulle toute convention de nature à réduire, directement ou indirectement, le salaire de l'ouvrier agricole au-dessous du minimum fixé à l'article premier.

Art. 4. - Les infractions à la présente Proclamation seront constatées par les fonctionnaires que désignera à cet effet le Ministre des Affaires Sociales ou le Ministre de l'Agriculture et qui auront qualité d'officiers de police judiciaire dans l'exercice de ces attributions. De même, pour vérifier l'exécution de la présente Proclamation, ils auront le

droit d'examiner les livres et registres et d'en vérifier les écritures.

Art. 5. - Toute contravention à la présente Proclamation ou à ses arrêtés d'exécution sera punie d'une amende de L.E. 20 à L.E. 100. La peine sera multipliée par le nombre d'ouvriers victimes de l'infraction.

En outre, le tribunal condamnera d'office le contrevenant à payer aux intéressés la différence de salaire.

Le contrevenant et le détenteur seront, en cas de besoin, solidairement responsables pour toute infraction à la présente Proclamation.

Art. 6. - La présente Proclamation s'applique aux Moudirihs de Kéna et d'Assouan.

Art. 7. - La présente Proclamation entrera en vigueur à partir du 1er Mars 1944.

Il appartiendra au Ministre des Affaires Sociales de prendre les arrêtés nécessaires pour son exécution.

469

portant obligation de fournir un repas à certains employés et ouvriers (J.O. No 23 du 28 Février 1944)

Attendu que la sous-alimentation menace actuellement la santé d'un grand nombre d'ouvriers;

Art. 1er. - Les propriétaires d'établissements industriels ou commerciaux qui emploient ordinairement cinquante employés ou ouvriers au moins, dans le même atelier ou établissement, ainsi que les détenteurs de terrains agricoles d'une superficie de plus de 200 feddans devront prendre les dispositions nécessaires pour fournir le repas de midi, tous les jours de travail, aux employés et ouvriers qui le veulent.

En ce qui concerne les établissements industriels et commerciaux engageant moins de cinquante employés et ouvriers et qui sont situés dans un cercle d'un kilomètre de diamètre, leurs propriétaires devront s'organiser pour fournir à leurs employés et ouvriers le repas spécifié à l'alinéa précédent.

Un arrêté du Ministre des Affaires Sociales, pris d'accord avec le Ministre de l'Hygiène Publique, déterminera la variété des mets, la portion revenant à chaque personne et le prix du repas, qui ne pourra être supérieur à 30 millièmes.

Art. 2. - L'employé ou l'ouvrier supporteront la moitié des frais du repas qui leur est fourni, sans que leur contribution dépasse 15 millièmes par repas. Le patron est tenu du reste.

Il pourra prélever sur le salaire de l'employé ou de l'ouvrier sa part contributive dans les frais.

L'employé ou l'ouvrier ne seront tenus à aucune contribution aux frais de nourriture pour les jours de chômage.

Art. 3. - L'employé ou l'ouvrier qui a demandé à prendre son repas en vertu de la présente Proclamation ne peut y renoncer avant quinze jours. Il devra aviser le patron de sa renonciation deux jours au moins avant l'expiration du délai; à défaut d'avis, le patron pourra continuer à prélever la part contributive de l'ouvrier aux frais, pour le restant du dit délai.

Art. 4. - Si le travail dans l'usine ou l'établissement a lieu alternativement le jour ou la nuit, le patron devra fournir le diner du soir aux mêmes conditions que ci-dessus aux employés et ouvriers qui le lui demandent.

Art. 5. - Les mesures prises pour fournir le repas prévus par la présente Proclamation devront satisfaire aux conditions que déterminera par arrêté le Ministre des Affaires Sociales, d'accord avec le Ministre de l'Hygiène Publique.

Art. 6. - La présente Proclamation s'applique aux Moudirihs de Kéna et d'Assouan.

Art. 7. - Les infractions à la présente Proclamation et à ses arrêtés d'exécution seront constatées par les inspecteurs de l'Administration du travail et les fonctionnaires délégués à cet effet par les Ministres des Affaires Sociales et de l'Hygiène Publique, qui auront qualité d'officiers de police judiciaire dans l'exercice de ces attributions.

Art. 8. - Toute contravention aux dispositions des articles 1er, 2, 4 et 5 et aux arrêtés d'exécution de la présente Proclamation sera punie d'une amende de L.E. 20 à L.E. 100. La contravention sera réputée nouvelle à chaque jour.

Art. 9. - La présente Proclamation entrera en vigueur quinze jours après sa publication au «Journal Officiel».

Il appartiendra au Ministre des Affaires Sociales de prendre les arrêtés nécessaires pour son exécution.

(Voir Proclamation No. 522)

522

étendant les dispositions de la Proclamation No. 169 (J.O. No 104 du 29.8.1944)

Art. 1er. - Les dispositions de la Proclamation No. 469 portant obligation de fournir un repas à certains employés et ouvriers s'appliqueront aux établissements industriels du gouvernorat de la Mer Rouge.

548

augmentant l'allocation de vie chère octroyée au personnel des établissements industriels et commerciaux (J.O. No 154 du 20.12.1944)

Art. 1er. - Le tableau des taux de l'allocation de vie chère octroyée au personnel des établissements industriels et commerciaux en vertu des Proclamations Nos. 358 et 451 susvisées est remplacé par le tableau annexé à la présente Proclamation.

Art. 2. - Le salaire de l'ouvrier qui a atteint l'âge de 18 ans ne pourra être inférieur à P.T. 10 par jour ou P.T. 250 par mois y compris l'allocation de vie chère.

Si l'ouvrier est âgé de moins de 18 ans, son salaire journalier pourra être diminué à raison de P.T. 1/2 par jour ou 125 millièmes par mois pour chaque année en moins, à condition que le salaire ne soit en aucun cas inférieur à P.T. 7 1/2 par jour ou P.T. 187,5 par mois.

Art. 3. - Les dispositions de l'article précédent ne s'appliqueront aux apprentis que lorsqu'ils auront terminé la période d'apprentissage prévue à l'Arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 30 Décembre 1943.

Art. 4. - Les établissements industriels et commerciaux servant une pension à leurs anciens ouvriers et employés devront leur payer une allocation de vie chère, aux conditions du tableau annexé à la présente Proclamation.

Art. 5. - Les dispositions de la présente Proclamation sont applicables aux salaires, traitements et pensions dus à partir du 1er Décembre 1944.

Art. 6. - Les dispositions des articles 7 et 8 de la Proclamation No. 358 sont applicables dans la constatation des infractions à la présente Proclamation, comme pour l'application des peines y relatives.

De même, sont applicables toutes autres dispositions de la Proclamation No. 358 non contraires aux dispositions de la présente Proclamation.

Art. 7. - La Proclamation No. 451 susvisée est abrogée.

Art. 8. - La présente Proclamation entrera en vigueur à la date de sa publication au «Journal Officiel».

Il appartiendra au Ministre des Affaires Sociales de prendre les arrêtés nécessaires pour son exécution.

Le Caire, le 19 Décembre 1944. Ahmed Maher.

Tableau des taux d'allocation de vie chère

1.) Catégorie des pères de trois enfants et au-dessus: L.E. 5 et au-dessous: 100 0/0, Plus de L.E. 5 jusqu'à L.E. 10: 75 0/0, Plus de L.E. 10 jusqu'à L.E. 20: 50 0/0 avec un maximum de L.E. 8.500 mill. par mois. Plus de L.E. 20 jusqu'à L.E. 30: 35 0/0 avec un maximum de L.E. 8.500 mill. par mois. Plus de L.E. 30 jusqu'à L.E. 40: 25 0/0 avec un maximum de L.E. 8.500 mill. par mois. Plus de L.E. 40: 14 0/0 avec un maximum de L.E. 14 par mois.

2.) Catégorie des pères d'un enfant ou deux: L.E. 5 et au-dessous: 75 0/0, Plus de L.E. 5 jusqu'à L.E. 10: 50 0/0, Plus de L.E. 10 jusqu'à L.E. 20: 35 0/0.

Plus de L.E. 20 jusqu'à L.E. 30: 25 0/0 avec un maximum de L.E. 7 par mois.

Plus de L.E. 30 jusqu'à L.E. 40: 15 0/0.

Plus de L.E. 40: 14 0/0 avec un maximum de L.E. 14 par mois.

3.) Catégorie des célibataires et des mariés n'ayant pas d'enfants: L.E. 5 et au-dessous: 50 0/0, Plus de L.E. 5 jusqu'à L.E. 10: 35 0/0.

Plus de L.E. 10 jusqu'à L.E. 20: 25 0/0.

Plus de L.E. 20 jusqu'à L.E. 40: 15 0/0.

Plus de L.E. 40: 14 0/0 avec un maximum de L.E. 14 par mois.

4.) Catégorie des pensionnaires: L.E. 5 et au-dessous: 50 0/0.

Plus de L.E. L.E. 5 jusqu'à L.E. 10: 35 0/0.

Plus de L.E. 10 jusqu'à L.E. 20: 25 0/0.

Plus de L.E. 20 jusqu'à L.E. 30: 15 0/0.

Plus de L.E. 30: 7 0/0.

Le total du traitement du salaire ou de la pension et de l'allocation que recevra le fonctionnaire, employé, ouvrier ou pensionnaire, ne devra pas être inférieur au total obtenu par un autre de la même catégorie recevant un traitement, un salaire ou une pension de moindre montant.

Le mot enfant s'entend des garçons à la charge du travailleur qui n'ont pas encore le calendrier grégorien, ou qui ont atteint cet âge mais souffrent d'une infirmité les empêchant de gagner leur vie, ainsi que les filles non mariées.

La critique des films au «RIALTO»

« HOLLYWOOD CANTÉEN »

Dans ce genre de film, le sujet est à peine effleuré, tout juste pour pouvoir s'en tenir à quelque chose. Mais cela compte peu, vu que nous avons lieu de voir une pléiade d'acteurs les plus célèbres de Hollywood qui, d'un commun accord, ont établi une « Canteen » où les hommes des Forces Armées Alliées, peuvent s'amuser pendant leurs « days off ». Bette Davis, Joan Leslie, Ida Lupino, Paul Henreid, John Garfield, Barbara Stanwick, Eddie Cantor, les Andrews Sisters, Joe Brown, et un tas d'autres artistes défilent devant nos yeux, et chacun d'eux présentent un numéro pour amuser les soldats; quatre des orchestres les plus en vogue, interprètent les dernières créations musicales modernes. Ce film a tout pour plaire.

au MOHAMED ALY

« THE MAN OF MOROCCO »

Après le succès obtenu dans « Dangerous Moonlight », Anton Walbrook en remporte un deuxième dans cette dernière création « The Man of Morocco ». L'histoire commence lors de la guerre Civile Espagnole, où l'on combattait pour la liberté de la Péninsule Ibérique, et se termine sur les arides et enflammés sables du Sahara Marocain. L'intrigue est très bien menée, et l'interprétation d'Anton Walbrook est parfaite; la réplique lui est donnée avec aisance par Margareta Scott.

«AU RIO»

« A SONG TO REMEMBER »

Nous avons déjà écrit tout le bien que nous pensons de ce film dans notre édition du 13 courant. Il ne faut pas le manquer.

au «ROYAL»

« MADONNA OF THE SEVEN MOONS »

Pour la troisième semaine ce film tient l'affiche du Royal vu le grand succès obtenu. Voilà une occasion pour les retardataires.

O.O.

COTON

JOURNEE DU 17 OCTOBRE 1945.

Table with cotton prices for New-York, including October, December, and March prices.

Table with cotton prices for New-Orléans, including October, December, and March prices.

BOURSES DES VALEURS

LONDRES

Table of stock market values for London, listing various bonds and shares.

CANAL DE SUEZ

Navires ayant transité le canal

LE 15 OCTOBRE 1945

Table listing ships that transited the Suez Canal, categorized by direction (North and South).

MARCHANDISES

JOURNEE DU 17 OCTOBRE 1945.

Table of commodity prices for Chicago, including wheat and corn.

Table of commodity prices for New-York, including cotton and oil.

Table of commodity prices for Manitoba, including wheat.

Table of commodity prices for Calcutta, including shellac.

Table of commodity prices for Chicago, including corn.

Table of commodity prices for Calcutta, including jute.

Table of commodity prices for London, including flour.

Table of commodity prices for Calcutta, including various goods.

Table of commodity prices for London, including cotton.

Table of commodity prices for Calcutta, including various goods.

MARCHÉS MONETAIRES

CHANGES

Clôture du 17 Octobre 1945.

Table of exchange rates for various locations including London, New-York, and others.

Table of exchange rates for Zurich.

OR ET ARGENT

Table of gold and silver prices, including various types of coins and bullion.

METAUX

Table of metal prices, including copper, zinc, and other commodities.

NEW-YORK

Table of stock market values for New-York, listing various companies and their shares.

BRUXELLES

Table of stock market values for Brussels, listing various companies.

PARIS

Table of stock market values for Paris, listing various companies and their shares.

BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

Table of stock market values for Minet-el-Bassal, listing various commodities.

MOHAMED M. HAMMAD & FILS

SERVICES REGULIERS POUR PALESTINE - SYRIE TURQUIE - CHYPRE

S. S. "EXAMINER"

AMERICAN EXPORT LINES INC. 22 Rue Fouad Ier., Alexandria, Phones: 23101 - 23102.

S. S. "OCEAN FAITH"

All receivers of cargo per above vessel are kindly requested to apply to: Messrs. BARKER & Co.

ATID NAVIGATION COMPANY LTD.

Service pour Marchandises entre EGYPTE, PALESTINE, SYRIE et TURQUIE

Banque Belge & Internationale en Egypte

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE. Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1920.

RED-SEA SERVICE

REGULAR SAILINGS from Alexandria, Port-Saïd & Suez to Red Sea ports

NORWICH UNION

FIRE INSURANCE SOCIETY Ltd. MARINE. Underwriting Agents: RAOUL RICHES BROTHERS

Imprimerie PROCACCIA

TOCCOS



VALEURS

Table of financial values and exchange rates. Columns include FONDS D'ETAT, BANCAIRES, PRESSAGES, INDUSTRIELLES, EAUX, HOTELS, FONCIERES, IMMOBILIERES.

LA RECONSTRUCTION DU MONDE EST LIEE A LA STABILISATION DE LA MONNAIE

Il est essentiel qu'un effort international concerté soit fait pour aider tous les peuples à reprendre graduellement leur place dans la communauté des nations...

UN EXPOSÉ DE LA SOCIÉTÉ DES SUCRERIES D'EGYPTE

S.E. Ahmed Abboud pacha, administrateur-délégué de la Société des Sucreries d'Egypte, nous adresse l'exposé suivant: Certains journaux et revues ont publié ces jours derniers des informations concernant la Société des Sucreries...

DE L'URANIUM EN GUYANNE BRITANNIQUE

Georgetown (S.P.). — Un nouveau minéral qui a été découvert en Guyanne Britannique, est composé d'euxérite, qui contient de l'uranium et d'autres éléments.

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle. Jacqueline Ewald, fille de notre concitoyen M. Richard Ewald, ancien secrétaire et fondé de pouvoirs de la Banque Ottomane, d'Alexandrie, avec le Capitaine J.A. Vander Merwe, du South African Medical Corps.

VOTRE INTERET...

est de vérifier immédiatement votre adresse qui est insérée gratuitement dans l'EGYPTIAN DIRECTORY (l'Annuaire Egyptien du Commerce et de l'Industrie).

THE EGYPTIAN DIRECTORY

18, rue Malika Farida (Boîte Postale 500), Le Caire.

IMPOTS - COMPTABILITE

R. AURITANO EXPERT - SYNDIC 3, rue des Pyramides B.P. 1443

Tél. 24147 Correspondant au Caire: Dr. A.N. BUSNACH

Es - Sciences Economiques et Commerciales

ETABLISSEMENTS IDEAL

J. L. ANGELOLOU & Co. 15, Rue GALAL Tél.: 42532 LE CAIRE

Spécialistes pour les TUBES DE PAPIER A CIGARETTES

bout doré laminé, bout or bruni ou simple ETIQUETTES EN GAUFRAGE

papier doré, simple, chromé, etc. ROULEAUX DE PAPIER GOMME "IDEAL"

le plus pratique et le plus résistant pour toutes sortes d'emballages.

LE BILAN ÉCONOMIQUE DE LA GUERRE

New-York 18 (USIS) La moitié du commerce extérieur du monde a été désorganisée, le taux des naissances dans presque tous les pays a augmenté, et la dette nationale de chaque nation s'est accrue de 260 à 930 pour cent à cause de la guerre...

LES RECETTES DU CANAL DE SUEZ

On prévoit le paiement de l'intérêt statutaire de 50/0

Paris, le 17 (R.). — On croit savoir que le trafic par le canal de Suez et les recettes qui en découlent ont encore augmenté au cours des neuf derniers mois après la sensible amélioration enregistrée en 1944.

SOUS-PRESSE

(Suite de la 1ère page)

Montevideo, 18 (R.). — Une dépêche non officielle de Buenos Aires dit que les forces de la marine et le 3ème régiment d'infanterie ont commencé une rébellion contre le président Farrell.

JAMIL MARDAM BEY, MINISTRE DE SYRIE AU CAIRE Damas, 18 (R.). — La nomination de Jamil Mardam Bey, ancien ministre syrien des affaires étrangères, comme ministre de Syrie en Egypte, a été agréé par le gouvernement égyptien.

ture de la conférence de la Ligue Arabe, le 29 Octobre PROTESTATION CONTRE LA FERMETURE DU MARCHÉ DE LIVERPOOL Liverpool, 18 (S.P.). — Les membres de la « Liverpool Cotton Salesmen's Guild » et de la « Liverpool Cotton Clerks' Guild » représentant 5.000 employés du marché cotonnier de Liverpool, se sont réunis la nuit passée pour protester contre l'intention du Gouvernement de fermer la bourse des Contrats de Liverpool.

Une résolution a été adoptée déplorant l'intention du Gouvernement de continuer le système d'avant-guerre d'achats en bloc, ainsi que le contrôle et la distribution de coton brut.

GRAPHITE NATUREL en POUDRE

Tamis 85 en sacs DOUBLES de 45 kgs. Qualité et prix défiant toute concurrence.

I. HODARA

14 rue Antikhana Tél. 58144 — Le Caire